

• (6.50 p.m.)

Ne nous leurrons pas. Et ne nous faisons pas d'illusion non plus au sujet d'un autre simple fait. La Bourse de New York ne conserve pas les actions à un certain niveau. Elle préfère les grouper en certaines catégories, mais elle ne les garde sûrement pas sur place. Le public les garde d'ordinaire dans ces groupes, et si les actions sont aussi bonnes que je le pense, elles atteignent toujours le niveau voulu.

Monsieur l'Orateur, cette société est exceptionnellement solide. Si vous avez \$100,000 à y placer, je vous conseille d'acheter des actions demain, car c'est une bonne affaire. Environ 25 p. 100 de la capitalisation de cette société est couverte par des actions. Le reste est en prêts à long terme, à très faible intérêt, consentis surtout par l'*Imperial Oil*; et si la transmission du pétrole baisse au-dessous d'un certain niveau, c'est l'*Imperial Oil* qui paie la note. C'est la vérité. Voici une société qui ne peut absolument pas perdre d'argent. Plus elle réalise de bénéfices, plus il est facile de rembourser les obligations à coût peu élevé qui représentent les trois quarts de son capital. Les autres actions représentent le dernier quart, et l'argent est dirigé vers les actionnaires de la société. C'est une bien bonne affaire.

Je crois que c'est une honte qu'on vienne nous dire que ce tripotage n'avait d'autre motif que d'aider le plan d'épargne des employés en leur permettant d'acheter des actions. On a finalement reconnu que c'était une canaillerie d'avocat, et que ce n'était pas vraiment leur intention. Peu importe que les employés aient acheté les actions à \$90 ou moins. Si la compagnie voulait que le plus grand nombre possible de Canadiens achètent ces actions—et je ne suis pas au courant du fractionnement entre les détenteurs canadiens et américains, quoique ce détail importe peu à notre discussion—et s'il est vrai que ces actions auraient été réduites à \$18, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout et les réduire à \$1.80? Vous conviendrez, monsieur l'Orateur, qu'il y aurait plus d'acheteurs à \$1.80 qu'à \$18.

La compagnie dira que cette proposition n'est pas raisonnable. Mais elle a déjà subdivisé ses actions dans la même proportion. Son capital a déjà été subdivisé dans la proportion de dix pour un et les actions s'établissent toujours à \$90. Si elle le subdivisait encore, j' imagine que d'ici deux ans, les actions seraient de nouveau cotées à \$90.

Un coup d'œil sur le rapport de 1965 sur les compagnies de pétrole et de gaz naturel nous permettra de constater que l'*Interprovincial Pipe Line Company* s'est bien tirée d'affaire. Il y a un an environ, j'ai énuméré quelques-uns des avantages offerts par la compagnie, et

[M. Peters.]

ceux qui désirent se renseigner à ce sujet y arriveront sans doute plus facilement en lisant mes remarques au harsard de l'époque. Les chiffres que je mentionnais alors étaient tirés du rapport sur les compagnies pétrolières. J'indiquais le montant des actions achetées au fur et à mesure des années. La compagnie dont il s'agit ici déclarait des dividendes au taux courant de \$3.40 par action par année, si je ne me trompe, sur des actions de \$90 chacune. Il s'agissait alors du 1^{er} septembre 1964. Des bénéfices de 80c. par action ont été versés durant chaque trimestre, du 3 septembre 1936 au 1^{er} juin 1964, inclusivement, ce qui a porté le dividende à \$3.40.

Ces actions ont déjà été fractionnées à raison de dix unités pour une. C'est dire qu'une action originale de \$50 produirait des dividendes de \$34 l'action. Ce n'est pas trop mal. Un grand nombre de vieilles dames, dans notre pays, qui vivent du revenu de leurs épargnes ou de leurs valeurs de tout repos considéreraient sans doute les actions de l'*Interprovincial Pipe Line* comme un très bon placement. Je les recommande à quiconque songe à acheter des valeurs.

Une voix: Combien d'actions avez-vous?

M. Peters: On me demande combien j'ai d'actions. Bien que certains députés ont fort bien réussi, dans ce domaine, pour ma part, je ne connais pas assez la Bourse pour pouvoir acheter et vendre des valeurs de l'*Interprovincial Pipe Line*. Si j'avais une action, ce serait simplement pour pouvoir assister aux assemblées des actionnaires, pour savoir ce qui s'y passe et poser des questions moi-même. Toutefois, je n'ai pas d'action.

Une voix: On fera peut-être une collecte pour vous.

M. Peters: Quelqu'un a dit qu'on pourrait peut-être faire une collecte. En ce cas, je serais heureux d'avoir cette unique action en mon nom.

J'aimerais savoir exactement ce qui en est. Comme le parrain du bill l'a laissé entendre, la question du fractionnement des actions a fait l'objet d'enquêtes, dont deux récemment. A mon sens, certains membres du Parlement que cette question intéresse devraient assister à certaines des assemblées de la compagnie pour savoir pourquoi elle veut ainsi fractionner ses actions. Il me semble que si une personne a assez d'argent pour acheter des valeurs de tout repos, elle pourrait aussi bien acheter une action de \$100 que dix de \$10.

A mon avis, l'épargnant moyen peut additionner les dividendes de dix actions aussi facilement que ceux d'une seule. A mon sens, les titres de \$100 ne sont pas réellement plus avantageux que ceux de \$10, s'il s'agit de placements de tout repos.